

1/ Les principes déontologiques sont dictés par :

- a) le code de la santé
- b) le code pénal
- c) le code civil
- d) la morale médicale
- e) la conscience professionnelle

2/ L'assistance à personne en danger est obligatoire pour :

- a) le médecin praticien
- b) l'étudiant en médecine
- c) le médecin spécialiste
- d) le personnel paramédical
- e) tout citoyen quelle que soit sa profession.

3/ Les règles déontologiques sont rassemblées sous forme de :

- a) d'un dictionnaire
- b) d'un guide
- c) d'un code
- d) d'un traité
- e) d'un atlas

4/ Le conseil de déontologie médicale comprend :

- a) des médecins
- b) des chirurgiens dentistes
- c) des pharmaciens
- d) des administrateurs
- e) des juristes

5/ Le mot « déontologie » veut dire :

- a) la science de ce qu'il faut dire
- b) la science de ce qu'il faut comprendre
- c) la science de ce qu'il faut faire
- d) la science de ce qu'il faut apprendre
- e) la science de ce qu'il faut retenir

6/ La déontologie médicale est une discipline qui s'intéresse :

- a) à la technique médicale
- b) au comportement du médecin vis-à-vis du malade
- c) au comportement du médecin vis-à-vis de son confrère
- d) à la relation médecin-malade
- e) uniquement à la formation pédagogique du médecin.

7/ La médecine a pour objet :

- a) la prévention
- b) le diagnostic
- c) le traitement
- d) la réadaptation
- e) le conseil

8/ Les conditions auxquelles est subordonné l'exercice de la médecine sont formulées :

- a) dans le code civil
- b) dans le code de la santé
- c) dans le code pénal
- d) dans le code de la famille
- e) dans le code de déontologie médicale.

9/ Les conditions d'exercice de la médecine sont :

- a) la dispense du service national
- b) le diplôme de docteur en médecine ou son équivalent
- c) un état de santé compatible avec la profession
- d) l'inscription au conseil de l'ordre
- e) un casier judiciaire vierge

10/ Le médecin doit veiller :

- a) à protéger ses patients des charlatans
- b) à protéger ses patients des guérisseurs
- c) au respect de ses malades
- d) au respect des malades détenus
- e) au respect des confrères

11/ L'inobservation ou le non respect, par le praticien, des règles d'exercer la médecine peut :

- a) engager sa responsabilité pénale
- b) engager sa responsabilité civile
- c) être à l'origine de sanctions disciplinaires
- d) être à l'origine de poursuites administratives
- e) être à l'origine de sanctions prononcées par le conseil de déontologie.

12/ En matière de procréation médicalement assistée en Algérie, les moyens autorisés par

la loi sont:

- a) le clonage
- b) l'interruption thérapeutique de la grossesse
- c) les embryons congelés
- d) la contraception
- e) le prêt de l'utérus

13/ La contraception est :

- a) autorisée chez la femme quel que soit son statut (célibataire, mariée ou veuve)
- b) autorisée uniquement chez les femmes mariées en Algérie
- c) interdite chez les mineures
- d) interdite en Algérie
- e) prescrite seulement dans le cas d'un nombre d'enfants élevé

14/ Le mot éthique signifie :

- a) éducation civique
- b) droits et devoirs des médecins
- c) manière de vivre
- d) religions
- e) déontologie

15/ L'interruption thérapeutique de la grossesse est permise :

- a) si la santé de l'enfant est en danger
- b) si la santé de la mère est en danger
- c) si la santé de la mère et de l'enfant sont en danger
- d) même si la santé de l'enfant n'est pas en danger
- e) même si la santé de la mère n'est pas en danger

16/ Le Conseil de l'Ethique des Sciences de la Santé :

- a) légifère
- b) ne donne que des avis
- c) existe en Algérie
- d) n'existe pas en Algérie
- e) peut être saisi par n'importe quel citoyen

17/ La vérité doit être dite au malade :

- a) quelque soit l'âge du malade
- b) quelque soit le sexe du malade
- c) uniquement en cas d'urgence
- d) en toute circonstance
- e) uniquement si les parents sont présents

18/ L'euthanasie qui signifie « bonne mort » est :

- a) interdite en Algérie
- b) permise si le sujet est âgé
- c) interdite si le sujet est jeune
- d) permise si le malade le demande
- e) permise si le médecin donne son accord

19/ Le conseil de l'ordre régional de Constantine regroupe les Wilaya suivantes :

- a) Constantine
- b) Sétif
- c) Batna
- d) Mila
- e) Jijel

20/ Les règles déontologiques sont rassemblées sous forme de :

- a) d'un dictionnaire
- b) d'un guide
- c) d'un code
- d) d'un traité
- e) d'un atlas



Université de Constantine 3

Faculté de Médecine Pr B. Bensmail

Département de Médecine - Epreuve DEONTOLOGIE_A1_C2*19/05/2015

Date de l'épreuve : 18/05/2015

Corrigé Type

N°	Rép.
1	DE
2	ABCDE
3	C
4	ABC
5	C
6	BCD
7	ABCDE
8	BE
9	BCDE
10	ABCDE
11	ABCDE
12	D
13	A
14	C
15	BC
16	BCE
17	BD
18	A
19	ADE
20	C

Dr. A. Femi

